



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Déchets : budget supplémentaire 2022

N°2022-165
Rapporteur : Patrick RIEHL

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	59
Nombre de pouvoirs	14
Votants	73
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL	

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAI) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAI) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAI) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGES (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-ANGE-ET-TORCAY)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20220627-2022-165-BF
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

(SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

Absent(s)/Excusé(s) :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-165-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Déchets s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **2 718 936,97 €** en section de fonctionnement,

- **1 012 948,00 €** en section d'investissement,

soit **un total de 3 731 884,97 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	313 734,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	68 193,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 100,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 276 909,97
Total Recettes	2 718 936,97

Les **produits de services, du domaine et ventes diverses** supplémentaires correspondent au reversement par le SITREVA des apports, accès en déchetterie et reventes de matériaux.

Les **dotations et participations** intègrent une réduction de la subvention régionale au titre de l'étude de faisabilité de la taxe incitative ramenée à 63 193 euros, soit une baisse de 16 807 euros, ainsi qu'une subvention de CITEO à hauteur de 85 000 euros.

Les **produits exceptionnels** correspondent à la contrepartie en recettes d'annulations partielles de rattachements.

Le **résultat reporté de fonctionnement**, d'un montant de 2 276 909,97 euros, correspond au résultat de clôture net des restes à réaliser et de l'affectation des résultats au compte 1068.

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	273 021,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 210,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	245 227,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	689 926,97
022 DEPENSES IMPREVUES	100 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 350 429,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 123,00
Total Dépenses	2 718 936,97

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-465-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Les dépenses inscrites au titre des charges à caractère général, des charges de personnel et frais assimilés et des autres charges de gestion courante représentent un montant de 529 458 euros.

Le **virement à la section d'investissement**, d'un montant de 1 350 429,00 euros, ainsi que les **dotations aux amortissements**, d'un montant de 49 123,00, sont des écritures d'ordre destinés à autofinancer la section d'investissement, de façon complémentaire ou alternative à la dette et aux subventions et participations reçues.

Les **dépenses imprévues**, d'un montant de 100 000 euros, ainsi que les **charges exceptionnelles**, d'un montant de 689 926,97 euros ont pour principal objet de permettre l'équilibre comptable du budget.

Les **charges à caractère général** supplémentaires s'élèvent à 273 021 euros. Elles comprennent notamment la révision des prix du marché de collecte et du marché de collecte des encombrants, pour des montants respectifs de 100 421 euros et 50 000 euros. Elles comprennent également la révision des crédits de carburants et de fluides pour tenir compte de la hausse des prix pour un montant de 38 500 euros. 20 000 euros sont inscrits pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études sur la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets ainsi que 26 000 euros pour l'information et la communication auprès des usagers concernant l'extension des consignes de tri.

Les **autres charges de gestion courante** supplémentaires s'élèvent à 245 227 euros et comprennent l'ajustement de la contribution 2022 au SITREVA pour un montant de 195 117 euros et l'annulation partielle de rattachements de charges de 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	225 329,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	29 017,00	0,00
16 DETTE ET EMPRUNTS ASSIMILÉS	-640 950,00	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 350 429,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 123,00	0,00
Total Recettes	1 012 948,00	0,00

263 667 euros correspondent à l'affectation du résultat au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et sont intégrés aux **dotations, fonds divers et réserves**, la différence au niveau du chapitre s'expliquant par des ajustements de FCTVA au regard des déclarations.

Les **subventions d'investissement reçues** correspondent à une dotation relative à la politique de la ville pour la totalité du montant de 29 017 euros.

Le **virement de la section de fonctionnement**, d'un montant de 1 350 429,00 euros, permet le financement d'investissements nouveaux ou existants en substitution de l'emprunt d'équilibre initialement inscrit sur ce budget.

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 000,00	683,96

Appréciation des réceptions Ministère de l'Intérieur
 028-200040277-20220627-2022-165-BF
 Réception par le préfet : 07/07/2022
 Affichage : 07/07/2022

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	636 281,00	53 878,65
020 DÉPENSES IMPRÉVUES EN INVESTISSEMENT	100 000,00	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	209 104,39	0,00
Total Dépenses	958 385,39	54 562,61
Cumul des dépenses	1 012 848,00	

Le résultat reporté d'investissement correspond au résultat de clôture de l'exercice 2021 en section d'investissement, reporté au budget 2022 lors de l'étape *budget supplémentaire* : celui-ci s'élève à 209 104,39 euros.

Les **immobilisations incorporelles** correspondent à l'acquisition d'un logiciel pour un montant de 18 000 euros ainsi qu'à l'annulation d'une étude pour un montant de 6 000 euros.

Les **immobilisations corporelles**, d'un montant de 636 281,00 euros comprennent notamment l'acquisition d'équipements pour la collecte en porte-à-porte et pour les points d'apport volontaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, pour un montant de 176 501 euros.

Un montant de 100 000,00 euros de **dépenses imprévues** de la section d'investissement permettra de financer, au besoin, d'autres investissements nécessaires à la bonne mise en œuvre de la politique publique des déchets par la Communauté d'agglomération.

***Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2021-327 du 13 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe Déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;*

***Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2022-080 du 23 mai 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;*


***Vu** la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2022 portant affectation des résultats 2021 du budget annexe Déchets;*

***Considérant** que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Déchets arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **3 731 884,97 euros**.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

<p>Acte publié le : 06/07/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p>POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 06/07/2022</p>  <p>Le Président Gérard SOURISSEAU</p>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-165-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022